

Depuis plusieurs années, le **Réseau de milieux naturels protégés** travaille à recenser les sites protégés en terres privées. Ces données sont accessibles dans le **Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec**, un outil cartographique pour tous ceux qui s'intéressent à la conservation ou à l'aménagement du territoire, disponible en ligne sur lerepertoire.org. Le Répertoire vise à valoriser les initiatives citoyennes, communautaires et municipales pour la protection de la biodiversité et permet de dresser le portrait de la conservation volontaire au Québec.

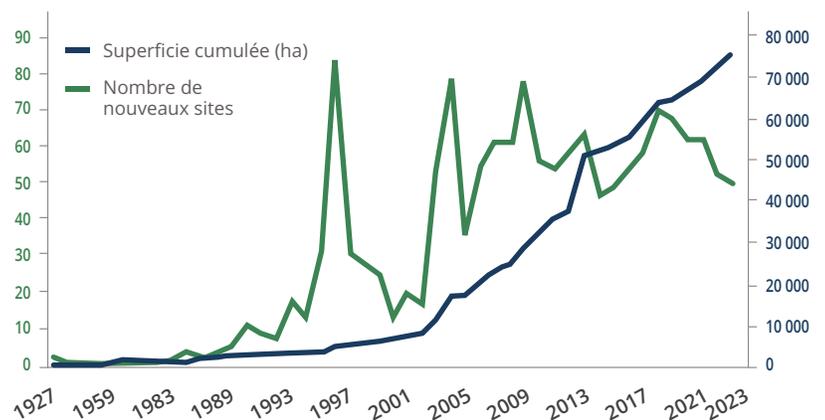
La conservation volontaire post-COVID a toujours le vent en poupe !

Si le nombre d'acquisition de nouveaux sites en 2022 et 2023 semble être en légère baisse, l'augmentation constante des superficies protégées par la conservation volontaire n'a eu de cesse d'augmenter grâce à la réalisation de projets de grande envergure. Ainsi, les **sites répertoriés en 2022 et 2023 qui s'élèvent au nombre de 101, ont permis la protection de 6 435 hectares (ha) supplémentaires** soit environ 2 000 ha de plus que pour la période de 2020-2021 où 4 382 ha répartis sur les 114 sites ont été protégés ces années-là.

En s'appuyant sur divers financements dont celui du PPMN et malgré l'explosion du marché foncier post-COVID, lors des années 2022 et 2023 ce sont respectivement environ 15 000 000 \$ et 18 300 000 \$ qui ont été investis dans l'achat de terres privées dans le but de les préserver. Ces sommes se traduisent par un prix moyen à l'hectare de 3 700 \$ en 2022 et 7 700 \$ en 2023. Si les prix moyens à l'hectare demeurent stables, les divers acteurs de la conservation ont en revanche **investi 2 à 3 fois plus par rapport à la période 2020-2021**.

Étant donné que nous ne disposons pas systématiquement des justes valeurs marchandes des terrains acquis, les donations sont difficiles à estimer. Cependant, elles semblent avoir connu une hausse significative lors des années 2022 et 2023 avec au total approximativement 11 762 000 \$ de dons consentis contre 1 800 000 \$ en 2020 et 2021. Cela, notamment, grâce à une donation de 8 709 000 \$ qui a permis à *Conservation de la nature Canada* d'acquérir les 646 hectares de l'un des **sites du corridor des Laurentides méridionales**.

ÉVOLUTION de la conservation volontaire au Québec



 **LE RÉPERTOIRE**
DES SITES DE CONSERVATION VOLONTAIRE DU QUÉBEC

1 566
Sites protégés



75 677
Hectares préservés

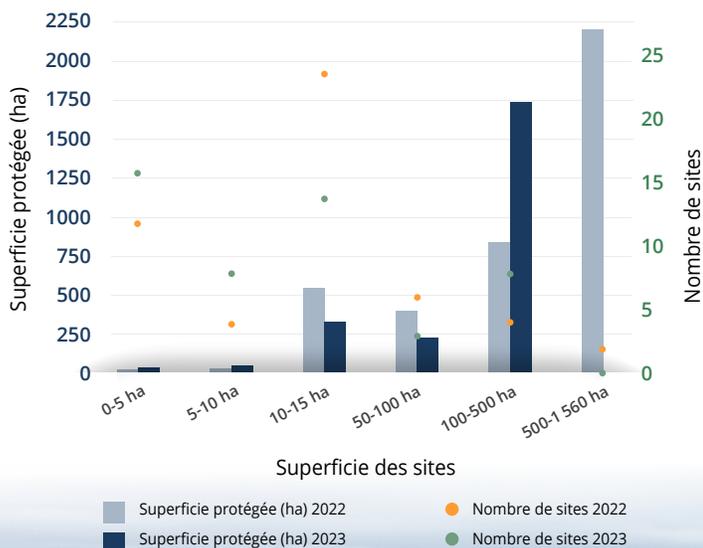


LE REGISTRE
DES AIRES PROTÉGÉES DU QUÉBEC

28,1
millions d'hectares
d'aires protégées

Vers la constitution d'un réseau de milieux naturels protégés...

TAILLE des nouveaux sites protégés en 2022-2023



En 2022 et 2023, plus du trois quart des sites nouvellement protégés ont une superficie inférieure à 50 ha alors qu'ils ne représentent que 16 % de la superficie totale ajoutée. La plus grosse acquisition a eu lieu en 2022 et est à nouveau à mettre sur le compte de Conservation de la nature Canada qui a ainsi obtenu la conservation dans la région de Chaudière-Appalaches du **Site naturel protégé par la conservation volontaire du rang Saint Georges** et de ses 1 561 ha. Même s'il est toujours appréciable de voir d'aussi belles étendues tomber dans l'escarcelle de la conservation, il n'est pas moins primordial de continuer à protéger de plus petits espaces. En effet, les terres privées étant situées dans la partie méridionale du Québec et donc dans des zones plus fortement urbanisées mais également à fort potentiel en biodiversité, l'effort de conservation se fait principalement parcelle par parcelle.

Tout en ciblant la conservation de zones essentielles à la connectivité écologique, les acteurs de la conservation espèrent à long terme constituer un véritable réseau écologique permettant une libre circulation des espèces animales et végétales entre les milieux naturels. Ceci dans le but, notamment, de favoriser le maintien de la biodiversité, les services écosystémiques et une meilleure résilience écologique. Dans ce registre, nous pouvons louer le remarquable travail du Comité Régional pour la Protection des Falaises qui oeuvre depuis plus de 20 ans à la constitution d'un vaste noyau écologique dans le sud des Laurentides grâce à de multiples petites acquisitions. La dernière en date est un terrain de 6,4 ha situé au **Parc des Falaises** qui vient se greffer à 8 autres achats de moins de 20 ha, consolidant ainsi un ensemble de milieux naturels de presque 800 ha.

Photo : Georges Cantin | Parc des Falaises

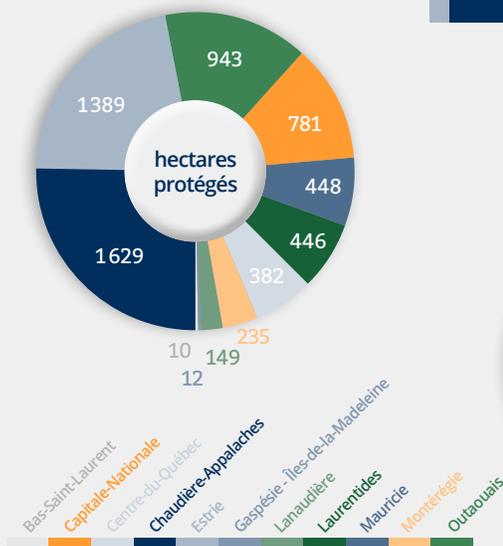
Chaudière-Appalaches, région la plus protégée en 2022-2023 !

Les régions les plus actives sont sans surprise celles situées dans la partie sud du Québec où se concentre la majorité des terres privées. Dans la même logique, les régions moins peuplées et plus au nord ont protégé moins de sites mais des espaces naturels plus vastes.

En conséquence, les régions les plus dynamiques pour cette période, tout comme ce fut déjà le cas en 2020 et 2021, sont la **Montérégie**, l'**Estrie** et le sud des **Laurentides** avec respectivement 24, 23 et 16 sites soit plus de **60 % des sites répertoriés** en 2022 et 2023. Historiquement, ce sont des régions où les acteurs présents sont particulièrement actifs en conservation volontaire.

Les régions dont le territoire est occupé par les plus grandes étendues de sites nouvellement protégés voient **Chaudière-Appalaches** s'illustrer avec **1 629 ha** de milieux naturels désormais sous protection, viennent ensuite l'Estrie, la Capitale-Nationale et l'Outaouais. Ces régions représentent, à elles seules, 75 % de la superficie des nouveaux sites.

SUPERFICIE nouvellement protégée en 2022-2023, par région



CHAUDIÈRE-APPALACHES, CAPITALE-NATIONALE ET OUTAOUAIS COMPTABILISENT **50 % DES NOUVELLES SUPERFICIES ACQUISES EN 2022 ET 2023 (SOIT 3 353 HA) POUR SEULEMENT 15 % DES SITES CRÉÉS PENDANT CETTE MÊME PÉRIODE (SOIT 16 SITES).**

SITES nouvellement protégés en 2022-2023, par région



Bilan de la conservation volontaire 2022 2023

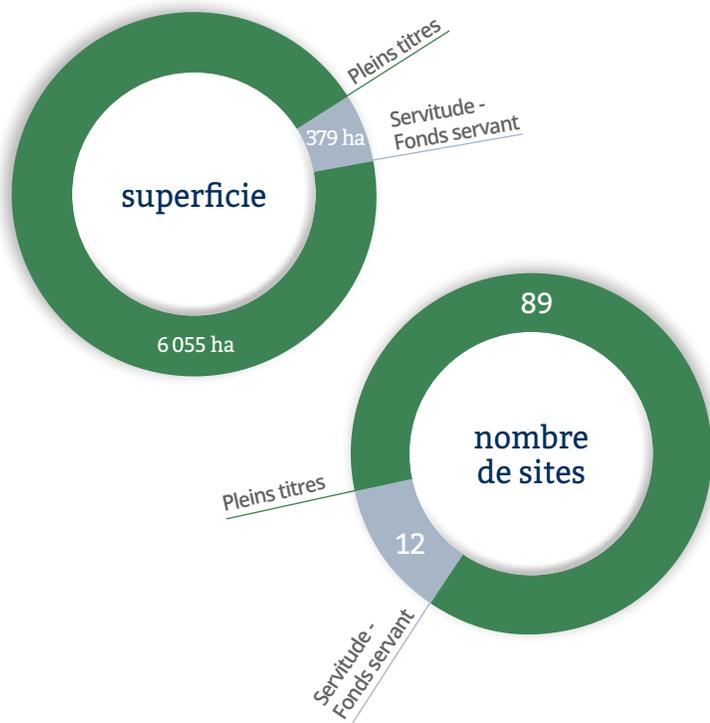


La Halte Studio | Milieux naturels protégés à Ham-Sud et Ham-Nord

Au Québec, il existe plus de 10 mesures de conservation volontaire reconnues. Elles prennent la forme d'ententes notariées ou de contrats légaux. Elles confèrent un statut de protection et sont opposables devant les tribunaux en cas de non-respect.

En savoir plus :
RMNAT.ORG

MESURES de conservation des nouveaux sites protégés en 2022-2023



Les acquisitions de pleins titres toujours privilégiées

Parmi les différents outils permettant de faire de la conservation volontaire, les **pleins titres** restent, comme les années précédentes, les plus utilisés en 2022 et 2023. En effet, pendant cette période, les acteurs de la conservation ont investi, pour 88 % des cas, dans l'acquisition de terrains soit par un achat soit par un don. Au total, 6 055 ha de milieux naturels sont désormais la propriété d'un organisme se portant garant de leur protection à perpétuité.

Seul autre moyen de conservation volontaire employé pendant cette période, la **servitude de conservation** n'a été appliquée qu'à 12 % des nouveaux sites protégeant par la même occasion 379 ha. À noter que ce type de servitudes, ententes juridiques permettant de demeurer propriétaire d'un site tout en assurant une protection à long terme, protège des sites moins vastes par rapport aux pleins-titres.



Pour en connaître davantage ou pour signaler un milieu protégé grâce à la conservation volontaire, visitez le Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec sur lerepertoire.org



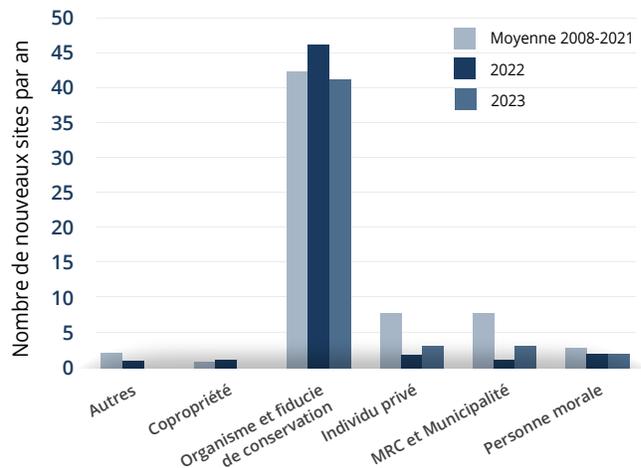
Pour joindre le Réseau
de milieux naturels protégés

www.rmnat.org | info@rmnat.org
514 489-6929

Les organismes de conservation : des acteurs de plus en plus incontournables

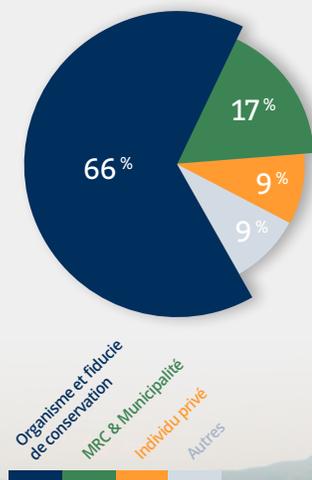
Toujours maîtres en terme d'acquisition de terres privées, les organismes (ou fiduciaires) de conservation possèdent 86 % des sites ayant fait l'objet de mesures de protection en 2022 et 2023. Leur part a très nettement augmenté par rapport aux deux années précédentes où leur implication n'était engagée qu'à hauteur de 64 %. Ceci au détriment des MRC et municipalités qui sont désormais propriétaires de 4 % des nouveaux sites contre 18 % pour la période 2020-2021. Cet écart est encore plus flagrant lorsque l'on compare les superficies acquises puisque **les organismes (et fiduciaires) de conservation sont propriétaires de 94 % des nouvelles superficies protégées (soit 6 021 ha)**.

PROPRIÉTAIRES des nouveaux sites protégés en 2022-2023



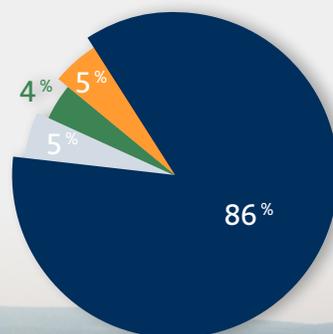
PROPRIÉTAIRES

des sites protégés inscrits au Répertoire (%)



PROPRIÉTAIRES

des sites acquis en 2022-2023 (%)



Les MRC et municipalités : rouage essentiel de la conservation volontaire

Durant ces deux dernières années, les MRC et municipalités ont, quant à elles, acquis seulement 2 % des sites, soit 165 ha contre 264 ha en 2020-2021. Pendant cette période, cette catégorie est tout de même à créditer du transfert de 5 sites à des organismes de conservation. Ajoutant ainsi une pierre d'approximativement 122 hectares d'espaces naturels à l'édifice de la conservation volontaire. Précisons également qu'en réponse aux préoccupations exprimées par leurs citoyens, **les MRC et municipalités s'impliquent de plus en plus dans la conservation des milieux naturels** présents sur leurs territoires en contribuant financièrement au processus d'acquisitions de terrain par les organismes de conservation.

Le bilan de la conservation volontaire du Québec est basé sur les données provisoires de 2022-2023. Il se peut que de nouveaux sites acquis au cours de cette période nous soient transmis au cours de l'année 2024.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Source : Répertoire des sites de conservation volontaire, Mars 2024
Analyse et rédaction : Réseau de milieux naturels protégés
Conception graphique : Aurélie Bélanger

Date : Mars 2024

Toute reproduction totale ou partielle est permise à condition de citer la source.